

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 QUINQUIES

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« font »,

les mots :

« peuvent faire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l'article 32 *quinquies* adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et relatif à l'accès aux aides techniques pour les personnes en situation de handicap.